



Études thématiques

N° 303 / Juillet 2020

NOUVELLE-CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE : DEUX TRAJECTOIRES DE CROISSANCE (2001-2018)

DES POINTS COMMUNS, DES SPÉCIFICITÉS ET DES DÉFIS POUR UNE CROISSANCE PLUS RÉILIENTE

Comparables en termes de population, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française présentent des similitudes structurelles : importance de la consommation des ménages dans le PIB, structure de l'économie dominée par les services, poids significatif du secteur non marchand, prédominance des petites entreprises et forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Les deux Collectivités du Pacifique, qui font partie de la même zone économique et monétaire, partagent les mêmes types de contraintes, liées notamment à leur insularité et à des marchés exigus, et les mêmes sources de fragilité, liées à leur spécialisation sectorielle et à l'importance des transferts extérieurs.

Elles diffèrent toutefois par leur topographie (la Polynésie française étant éclatée sur un territoire vaste comme l'Europe), ainsi que par la nature de leur spécialisation sectorielle : l'économie calédonienne est caractérisée par l'importance de l'industrie du nickel, source d'investissement important, qui constitue l'essentiel des recettes d'exportations du pays. L'économie polynésienne est, quant à elle, marquée par l'importance des activités liées au tourisme, et par une spécialisation dans des produits de niche destinés à l'exportation tels que la perle et la vanille.

Malgré un niveau de PIB comparable au début des années 2000, ces deux économies connaissent une trajectoire radicalement divergente à compter de 2003. En Nouvelle-Calédonie, la croissance s'accélère, dynamisée par d'importants investissements dans l'industrie du nickel et un rattrapage à l'œuvre dans les domaines du logement, et de la santé, notamment. En parallèle, la Polynésie française, fragilisée par des facteurs internes et externes, subit de plein fouet la crise internationale et plonge en récession entre 2008 et 2013.

À partir de 2014, la tendance s'inverse : tandis que la croissance calédonienne semble montrer des signes d'essoufflement (liés à la maturité de ses moteurs traditionnels et à des cours du nickel moins porteurs), la Polynésie française voit sa croissance économique s'accélérer (tirée en partie par des réformes structurelles et par le boom du tourisme mondial). Malgré ce rattrapage, la différence en niveau reste flagrante : depuis 2016, alors que la Polynésie française retrouve à peine le niveau économique pré-crise, le PIB calédonien est près de deux fois supérieur à celui-ci.

Aujourd'hui, les stratégies de développement tentent de contourner les contraintes inhérentes aux petites économies insulaires et de rendre leur modèle économique historique plus résilient et autonome. Pour cela, la diversification des économies, ou encore l'ouverture et le développement de la coopération régionale sont des vecteurs de développement privilégiés. Ces évolutions structurelles, qui s'inscrivent dans la durée, doivent également favoriser une convergence des niveaux de vie afin de préserver la stabilité sociale de ces territoires.

Si la crise COVID-19 survenue en 2020 rebat les cartes et vient rompre les évolutions conjoncturelles récentes, elle ne change pas les évolutions passées ni les caractéristiques structurelles de ces économies dont les forces et les faiblesses de leur modèle sont d'ailleurs d'autant plus mises en exergue.

NOUVELLE-CALÉDONIE



POLYNÉSIE FRANÇAISE



I. Particularités du modèle économique des COM

1. Des économies insulaires avec un modèle spécifique

Des transferts publics, au cœur du développement de ces économies...

Les contraintes qui s'imposent aux petites économies insulaires (PEI cf. encadré), constituent un frein à l'insertion dans les échanges internationaux et sont en partie contrebalancées par des transferts financiers en provenance des principales puissances économiques régionales ou de la France dans le cas particulier des COM.

Ainsi, les **transferts publics** en provenance de l'Hexagone tiennent leur origine et leurs justifications des statuts de ces territoires qui font partie de l'ensemble français, et de ce fait, bénéficient de la solidarité nationale et d'une volonté de rééquilibrage dans lequel l'État joue un rôle important (contrats de développement en Nouvelle-Calédonie). En 2018, ces transferts publics bruts représentent pour la Nouvelle-Calédonie 165 milliards XPF et 188 milliards en Polynésie française (soit en 2018 respectivement 16 % et 30 % de leur PIB).

Ces transferts sont un des moteurs de la **croissance** et concourent à la progression des niveaux de vie (PIB/habitant nettement plus élevé que les PEI de la région). Dans des économies caractérisées par des inégalités, ces transferts permettent de tendre vers un certain **rattrapage**, notamment sur le plan social : les indices de développement humain (IDH)¹ sont relativement élevés, avec des progrès considérables réalisés dans le domaine de la santé (hausse de l'espérance de vie à la naissance de presque 10 ans depuis les années 1980, baisse de la mortalité infantile) et dans l'éducation (taux de scolarisation dans le primaire, taux de réussite au baccalauréat proche du niveau hexagonal, infrastructures éducatives et sportives).

Ces transferts publics jouent également un rôle clé en termes de **création d'emplois**, directement dans le secteur public, mais aussi indirectement dans le secteur privé, par effet d'entraînement de la commande publique et des dépenses de consommation des salariés du public sur les autres secteurs (effet multiplicateur des dépenses publiques).

Enfin, ces économies insulaires sont souvent fortement dépendantes de la conjoncture extérieure, notamment du tourisme et du nickel, pour les COM du Pacifique, engendrant une volatilité élevée de la croissance. Les transferts publics constituent un **facteur important de résilience** pour la croissance en jouant le rôle d'amortisseur des chocs.

..accompagnés de mesures de soutiens publics diverses

Le secteur public joue également un rôle majeur en termes de réglementation et de régulation afin d'orienter l'économie par différents moyens : **contrôles, subventions, défiscalisation, exonérations**. En Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, les prix et les marges sont contrôlés ou encadrés. Les subventions jouent un rôle central pour certaines filières. Les **dépenses fiscales et sociales**, qui matérialisent l'effet de différents types d'incitations économiques sous forme d'exonérations de charges ou de taxes, atteignent près de 4 % du PIB en Nouvelle-Calédonie (données 2017). Un autre élément concourant au rôle du secteur public dans l'économie est **l'importance du secteur des entreprises publiques locales** (entreprises dont l'actionnaire majoritaire est une collectivité), et plus encore des entreprises dont les collectivités sont actionnaires, majoritaires ou non (cf. partie I.4).

Des économies tournées sur les marchés intérieurs

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont un secteur productif principalement orienté sur **le marché intérieur** (à l'exception du tourisme et du secteur nickel) qui est donc peu exposé à la contrainte de compétitivité sur des marchés externes. Sur le marché intérieur, une politique active **d'import substitution** comporte de nombreuses mesures tarifaires et non tarifaires de protection vis-à-vis des importations (contingents, mesures de suspension STOP (Suspendu Toutes Origines et Provenances) ou SHUE (Suspendu Hors Union européenne), TCPPL (taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale) dont le taux varie entre 5 % et 60 % selon les produits et la TSPA (taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires en Nouvelle-Calédonie). Ces politiques de protection, combinées à l'isolement, impliquent un repli sur le marché intérieur, limité par un effet taille et une certaine maturité.

Avec certaines distorsions

En revanche, ces transferts publics induisent également des **distorsions**. Ils contribuent à la persistance de prix élevés (pouvoir d'achat important d'une partie de la population). Ce niveau de **prix élevés** (cf. encadré ci-après), constitue une caractéristique commune à l'ensemble des géographies ultramarines, et plus spécifiquement aux COM où l'empreinte de l'insularité est encore plus marquée : coût de transport, faible concurrence, prime d'éloignement plus importante. Cette distorsion soulève également la problématique de l'attractivité de la sphère privée qui doit parfois s'aligner sur les niveaux de salaires du public pour attirer des compétences.

Il s'ensuit par conséquent des niveaux de **salaires élevés** d'une partie de la population qui impactent les coûts de production et la compétitivité (et peut favoriser l'importation au détriment de l'investissement productif). En effet, même si les comparaisons salariales sont statistiquement complexes, il ressort que globalement les salaires élevés sont plus élevés (et les bas salaires plus bas) dans les COM : ainsi l'écart de salaire moyen entre le privé et le public est de 24 % en Polynésie française (2018) et 37 % en Nouvelle-Calédonie (2014). Ceci renforce les **inégalités**² et altère la cohésion sociale.

¹ L'indice de développement humain (IDH) de la Nouvelle-Calédonie a été estimé à 0,79 en 2010 (dernier chiffre disponible), ce qui place le territoire au 51^e rang mondial à cette date, dans la catégorie des pays à « développement humain très élevé », derrière la France (20^e rang mondial) et la Polynésie française (77^e rang). L'IDH de la Nouvelle-Calédonie a progressé de 15 % entre 1990 et 2010, tiré à hauteur de 80 % par sa composante sociale (éducation et santé).

² L'indice de gini qui mesure les inégalités était de 0,42 et 0,40 respectivement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française en 2008 (0,50 à Wallis-et-Futuna, 0,29 dans l'Hexagone), les taux de pauvreté de 17 % et 19,7 % (données 2009) calculés à partir de 50 % du revenu médian local.

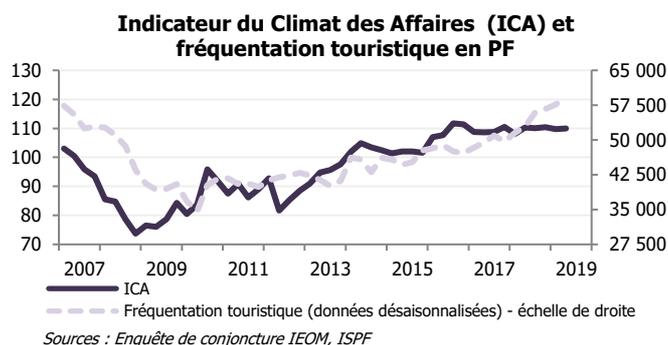
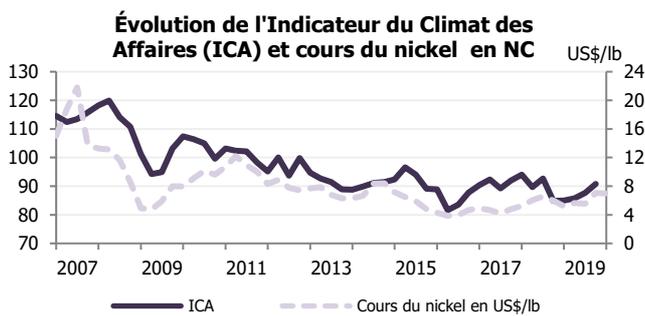
DES PRIX MOYENS EN NOUVELLE-CALÉDONIE ET EN POLYNÉSIE FRANÇAISE NETTEMENT PLUS ÉLEVÉS QUE DANS L'HEXAGONE

D'après la comparaison spatiale des prix, en 2015, l'écart de prix moyen entre le territoire calédonien et polynésien et l'hexagone était estimé respectivement à 33 % et 39 %, soit un écart beaucoup plus marqué que dans les DOM où il oscille entre 7 % et 12 %.

L'indice « Bigmac », un autre indicateur classique de comparaison au niveau des prix (produit uniforme au niveau mondial intégrant des inputs homogènes et variés -biens locaux et importés, services de main d'œuvre, coûts fonciers et immobiliers- reflétant ainsi de manière schématique les prix locaux) classe la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française parmi les territoires les plus coûteux au monde.

2. Des économies spécialisées sur un secteur

La **spécialisation** de la Nouvelle-Calédonie sur le nickel et de la Polynésie française sur le tourisme (respectivement modèles PROFIT et SITE- cf. encadré) constitue un levier de développement important, mais se traduit également par une polarisation économique importante. Or cette **dépendance de l'économie** vis-à-vis d'un secteur peut s'avérer une source de vulnérabilité en cas de panne de ce moteur. Elle risque donc d'entraîner l'ensemble de l'économie dans des phases de ralentissements marquées suivies de surchauffe lors des phases de boom, suivant ainsi la volatilité du prix des matières premières, pour la Nouvelle-Calédonie, ou du tourisme international pour la Polynésie française. En Nouvelle-Calédonie, cette spécialisation marquée peut également entraîner l'économie dans « la malédiction des matières premières »¹ empêchant le développement des autres secteurs.



CONTRAINTES ET MODELISATION DU DEVELOPPEMENT DES PETITES ECONOMIES INSULAIRES

Les économistes ont identifié un certain nombre de contraintes spécifiques au développement des petites économies insulaires² :

- la **distance** avec les économies des marchés mondiaux induit des coûts de transports et une lourdeur logistique qui participent à la cherté de la vie et freinent la compétitivité.

- l'**exiguïté** du marché local n'offre aux industries locales qu'une demande intérieure limitée, souvent insuffisante pour permettre des économies d'échelle, ce qui impacte la compétitivité de la production locale, et rend également moins naturelle la concurrence. La production limitée de biens et services rend l'économie dépendante des importations (alimentaire, intrants pour l'industrie). L'insertion sur le marché mondial est difficile pour l'export, hormis dans le cas d'une spécialisation de l'économie (avantage comparatif).

- les **particularités géographiques** (topographie, climat) limitent les choix possibles de développement (agroalimentaire, touristique).

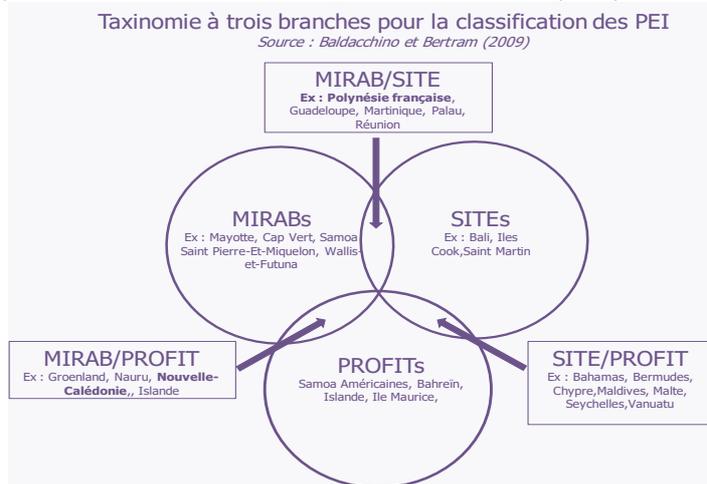
3 modèles ont été identifiés:

Modèle MIRAB³ : Économies dont le développement se base sur l'apport d'aides extérieures (avantages en termes de taxation, d'aides publiques ou de subventions d'investissement, transferts de fonds des émigrés), justifié par leur éloignement (cas des régions ultramarines).

Modèle SITE⁴ : Économies dont le développement se base sur le tourisme, comme alternative à l'aide extérieure (exemple : île de Guam, lors de l'obtention de son autonomie vis-à-vis des USA).

Modèle PROFIT⁵ : Économies dont le développement se base sur une gestion volontariste et indépendante des ressources, de la finance, des infrastructures de transports et, à l'échelle mondiale, de la diplomatie. Elles tirent leur développement d'une fiscalité attrayante, d'une spécialisation manufacturière sur des niches ou encore de l'exploitation d'une ressource naturelle.

Selon cette classification, la Polynésie française se rapprocherait des modèles MIRAB et SITE, et la Nouvelle-Calédonie de MIRAB et PROFIT (Wallis-et-Futuna : MIRAB).



¹ Aussi dit « syndrome hollandais », selon lequel une forte dotation en ressources naturelles peut influencer négativement la croissance de long terme du fait d'effets d'éviction des secteurs moins attractifs qui sont donc délaissés.

² Voir DIMOU, M et F.RIVIERE (2015), « Modèles et stratégies de développement des petites économies insulaires », Papiers de Recherche AFD, No. 2015-08, Avril.

³ "Migrant, Remittances, Aid, Bureaucracy" (Bertram, 1985).

⁴ "Small Island Tourist Economy" (Mc Elroy, 2006).

⁵ "People, Resources, Overseas management, Finance and Transport" (Baldacchino, 2010).

II. Structures économiques : similitudes et différences

1. Des caractéristiques démographiques assez comparables

Similaires en **nombre d'habitants**, les populations polynésienne et calédonienne ont des structures par âge proches. Encore jeunes, mais en voie de vieillissement, elles sont toutes deux confrontées à la diminution de la fécondité.

En Polynésie française, la **croissance démographique** est inférieure à 1 % en moyenne annuelle depuis 2007 (près de 2 % de 1996 à 2006), la baisse de l'accroissement naturel (+0,8 % en 2018 contre + 1,6 % en moyenne annuelle de 1996 à 2002) se conjuguant avec un déficit migratoire constant après 2002.

Celle de la Nouvelle-Calédonie s'est longtemps maintenue à un niveau plus élevé, +1,5 % en moyenne annuelle entre 2004 et 2014, pour freiner brutalement sur la dernière période intercensitaire (+0,2 % en moyenne annuelle entre 2014 et 2019), en raison de l'inversion du solde migratoire, longtemps positif (-2 000 personnes par an en moyenne contre +1 600 entre 2009 et 2014).

Population au dernier recensement	Nouvelle-Calédonie 2019	Polynésie française 2017
Population (milliers)	271	276
Part des moins de 20 ans (%)	32*	33
Part des 60 ans et plus (%)	12*	12
Croissance annuelle moyenne sur 5 ans	0,2	0,6
Age moyen	31*	33

*en 2014

Sources : ISEE, ISPF

2. Prédominance de la consommation des ménages dans la structure du PIB

La **consommation des ménages**, qui représente plus des deux tiers du PIB dans les deux pays, constitue le principal déterminant de la croissance. La dépense des administrations publiques (APU) y joue également un rôle important : un tiers du PIB en Polynésie française et un quart en Nouvelle-Calédonie.

En revanche, la **Nouvelle-Calédonie se distingue par l'importance de l'investissement** qui pèse pour près de 35 % du PIB (42 % au plus haut en 2010-2011), soit un niveau supérieur à celui de la France (23 % en 2018) et de la Polynésie française (19 % en 2016, derniers comptes définitifs).

Les principaux agrégats du PIB*	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
Dépense de consommation finale des ménages	65,2%	65,7%
Dépense de consommation finale des administrations	24,1%	31,4%
Formation brute de capital fixe	34,6%	18,9%
Exportations	18,0%	20,0%
Importations	-41,8%	-35,8%

* Nouvelle-Calédonie 2016, Polynésie française 2016

Sources : ISEE, ISPF

Quant à la contribution du commerce extérieur, elle est comparable dans les deux pays : les exportations représentent près d'un quart du PIB, et les importations, autour de 40 %.

Selon les estimations des comptes rapides CEROM, en 2018 le PIB de la Nouvelle-Calédonie s'établit à un niveau proche de **1 000 milliards XPF** et celui de la Polynésie française à un peu plus de **600 milliards XPF**.

3. Des économies de services

Depuis les années 2000, chacune des deux communautés du Pacifique connaît une tertiarisation de leurs économies (plus de 70 % de la valeur ajoutée totale), les administrations publiques occupant toujours une place significative de la richesse créée (près de 20 %). La part des services marchands dans la valeur ajoutée produite a régulièrement progressé en Polynésie française, passant de 36 % en 2006 à plus de 40 % dix ans plus tard. La situation en Nouvelle-Calédonie est comparable bien que cette dernière ait pu s'appuyer sur une industrie dynamique.

En revanche, le **secteur secondaire calédonien** compte pour 26 % de la valeur ajoutée contre seulement 12 % en Polynésie française, grâce à l'industrie du nickel (7 %) et au BTP (11 %).

Quant au **secteur primaire**, sa part dans la valeur est de 4 % en Polynésie française, en raison de l'importance des produits de la mer (3 % de la valeur ajoutée), principalement la perliculture et la pêche, contre seulement 2 % en Nouvelle-Calédonie, avec l'apport de l'agriculture.

La valeur ajoutée par branche*	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
Secteur primaire	2%	4%
Industrie du nickel	7%	-
Autres industries	8%	8%
BTP	11%	4%
Commerce	11%	9%
Autres services	44%	57%
Administrations publiques	17%	18%

* Nouvelle-Calédonie 2016, Polynésie française 2016

Sources : ISEE, ISPF

MUTATIONS SECTORIELLES

En dépit des variations du cours mondial du nickel, la Nouvelle-Calédonie a connu une accélération de sa production de minerais lui permettant d'atteindre une croissance moyenne de la valeur ajoutée produite de 11 % par an en moyenne entre 2000 et 2015, générant richesses et emplois. Outre cette spécificité, la production industrielle a connu une accélération, connaissant une croissance de sa valeur ajoutée de 6 % par an en moyenne sur la même période.

4. Un tissu d'entreprises dominé par les petites entités

Si le nombre **d'entreprises marchandes est un tiers plus élevé** en Nouvelle-Calédonie, les deux territoires ont un tissu composé en grande **majorité de petites entreprises** sans salariés, le plus souvent régies sur le modèle de la patente (entrepreneur individuel). Cet entrepreneuriat, **emploi non-salarié**, concerne près de 23 800 travailleurs en Nouvelle-Calédonie et 12 800 en Polynésie française.

Structure des entreprises en 2018	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
Nombre d'entreprises du secteur marchand	37 457	28 112
Part des entreprises avec moins de 10 salariés	97%	97%
Nombre d'entreprises > 100 salariés	73	52

Sources : ISEE, ISPF

Celles qui comptent des salariés en ont généralement moins de dix. **Les entreprises de taille moyenne** (de 10 à 100 salariés) sont assez rares. En Nouvelle-Calédonie, elles sont plutôt **concentrées** dans l'industrie, notamment les mines, où 20 % des entreprises emploient plus de dix salariés. En Polynésie française, la situation est plus diffuse.

À l'autre bout du spectre, les **grandes entreprises de plus de cent collaborateurs sont peu nombreuses en 2018**, employant parfois plusieurs centaines de personnes et générant en revanche une part significative de la richesse produite.

Les administrations publiques en détiennent souvent une part de capital en raison de leur importance stratégique. Les deux pays sont caractérisés par la présence importante des entreprises publiques locales (EPL)¹ et plus largement de **la participation publique** dans de nombreux secteurs. La Fédération des entreprises publiques locales en dénombrait 26 en Nouvelle-Calédonie et 12 en Polynésie française, pour un chiffre d'affaires cumulé de 96 milliards XPF en 2018, soit 45 % de celui de tout l'Outre-mer français (215 milliards XPF).

5. Financement de l'économie : importance de l'autofinancement et des transferts de l'État

En Polynésie française comme en Nouvelle-Calédonie, les ménages captent la plus grande part du financement bancaire, mais à des niveaux relativement différents entre les deux géographies. Ainsi, s'ils représentent 55 % de l'encours total des crédits sains en Polynésie française en 2018, ils en représentent 43 % en Nouvelle-Calédonie, au profit des entreprises (41 % contre 29 % en Polynésie française), en lien probablement avec un tissu d'entreprises plus dense, et la présence plus importante de grandes entités.

Les ressources financières des acteurs privés : autofinancement et endettement

Les ménages se financent tout d'abord avec leur **épargne**, puis au moyen de **crédits bancaires**. Leur portefeuille, placé auprès des établissements de crédit locaux, est principalement composé d'actifs à court terme (75 % en Polynésie française et 66 % en Nouvelle-Calédonie en 2018), les dépôts à vue faisant à eux seuls près d'un tiers du total (11 % en France fin 2018). L'endettement des ménages est dominé par les **crédits à l'habitat**, surtout en Nouvelle-Calédonie (84 % de l'encours sain des ménages en 2018 contre 69 % en Polynésie française). Les ménages polynésiens ont relativement plus recours au **crédit à la consommation** qui représente 25 % de leurs dettes bancaires, contre seulement 15 % pour les Calédoniens.

L'autofinancement constitue le principal apport de fonds des **entreprises**. Selon la base de cotation de l'IEOM de 2018, elles font appel en premier lieu à leurs ressources propres (1/2) et aux **dettes de groupes et associés** (1/4) pour le long terme. Le recours aux **banques** est plus restreint en Polynésie française (16 %) qu'en Nouvelle-Calédonie (25-30 %) où il tend toutefois à se réduire. Pour le financement de leurs besoins d'exploitation, les entreprises comptent peu sur les crédits bancaires de trésorerie (15 %).

Les entreprises ont un portefeuille essentiellement composé **d'actifs liquides**, pour les trois quarts des dépôts à vue. Elles s'**endettent** auprès des banques principalement pour financer un **investissement** (environ la moitié de leur endettement en 2018), de **l'immobilier** dans le cas de la Nouvelle-Calédonie (33 % contre 10 % en Polynésie française) et leur cycle d'exploitation en Polynésie française (38 % contre 17 % en Nouvelle-Calédonie).

Enfin, le secteur productif compte sur un nombre de **dispositifs d'aides**, de subventions et de mécanismes dérogatoires à l'impôt, notamment la défiscalisation hexagonale et locale.

¹ Les entreprises publiques locales regroupent les sociétés d'économie mixte (SEM : entre 50 % et 85 % de capital public) les sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOP : entre 34 % et 85 % de capital public) et les sociétés publiques locales (SPL : 100 % de capital public). Selon la Fédération des entreprises publiques locales, l'Outre-mer français compte 104 EPL en 2019.

Les ressources publiques : un poids important des versements de l'État

Les versements de l'État apparaissent comme une ressource essentielle dans les finances publiques locales des collectivités d'outre-mer du Pacifique. En 2018, ils atteignent 165 milliards XPF en Nouvelle-Calédonie et 188 milliards XPF en Polynésie française. Ils représentent 41 % des ressources publiques totales en Polynésie française et 29 % en Nouvelle-Calédonie.

La Nouvelle-Calédonie, qui a développé de plus importantes **ressources propres**, s'appuie sur davantage de **recettes fiscales** (38,5 % du total contre 22 % en Polynésie française) et de **cotisations sociales** (25 % de ses ressources contre 19 % en Polynésie française).

Origine des ressources publiques en 2017	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
Dépenses de l'État	29%	41%
Recettes fiscales	38%	22%
Cotisations sociales	25%	19%
Emprunts	nd	2%
Autres recettes	nd	16%
Total	100%	100%

Sources : CPS, HC PF, ISEE, ISPF, Vice-présidence PF

Le recours à l'**emprunt** est limité (2 % du total en Polynésie française). À fin 2018, l'endettement public correspond à 14 % du PIB en Polynésie française et à 16 % en Nouvelle-Calédonie (98 % en France).

LA PLACE DE LA DÉFISCALISATION NATIONALE

Incluse dans la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, dite « loi Pons », la défiscalisation nationale a été modifiée par la Loi de programme pour l'Outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003 (« loi Girardin »), puis par la Loi pour le développement économique de l'Outre-mer (LODEOM), promulguée le 27 mai 2009. Arrivée à échéance en 2017, elle a été prorogée jusqu'à fin 2025.

Ce dispositif permet à des contribuables hexagonaux de bénéficier d'une réduction d'impôt pour un investissement réalisé dans les COM dans les secteurs jugés prioritaires (secteurs productifs, logement social et intermédiaire).

En Polynésie française, 18 programmes d'un montant cumulé de 34,4 milliards XPF ont été soumis à l'agrément de la Direction générale des finances publiques en 2018 (en 2017, 13 dossiers d'une valeur de 58 milliards XPF), principalement répartis entre l'hôtellerie (15,7 milliards XPF, soit 45,8 % du total) et les transports (14,7 milliards XPF, soit 42 % du total).

En Nouvelle-Calédonie, les investissements ayant fait l'objet d'un tel agrément représentent une base éligible de 13 milliards XPF en 2018 (après 18,6 milliards XPF en 2017 et 15 milliards XPF en 2019). Les 24 projets déposés concernent majoritairement les secteurs du logement social et des mines.

6. Un déficit structurel des échanges extérieurs

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française affichent un **taux d'ouverture¹ des échanges extérieurs de biens et services** de respectivement 31 % et 29 % en 2018. Ce taux, comparable à celui de la France (30 %) et de la Nouvelle-Zélande (29 %), est supérieur à celui des États-Unis (14 %) et de la Chine (10 %)², mais inférieur aux économies insulaires de taille comparable (Samoa Américaines : 85 %, Vanuatu : 50 %, Malte : 140 %, Fidji : 55 %).

Ces deux pays sont toutefois marqués par un **déficit structurel des échanges extérieurs**, les biens et services exportés ne permettant pas de compenser le poids des importations : ainsi, le **taux de couverture³ des biens et services s'élève à 69 % en Nouvelle-Calédonie et à 58 % en Polynésie française** en 2018. À titre de comparaison, ce taux est proche de 100 % dans la plupart des pays (comme la France, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Chine), et de 80 % aux États-Unis.

Un volume des échanges de biens supérieurs en Nouvelle-Calédonie grâce au nickel

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont un **niveau élevé d'importations** : il est d'autant **plus important en Nouvelle-Calédonie** (291,6 milliards XPF en 2018, contre 182 milliards en Polynésie française) en raison des fortes importations **d'intrants pour les usines de nickel⁴**. À l'exception du nickel, les importations calédoniennes et polynésiennes sont relativement comparables, constituées en grande partie de produits alimentaires (*voir tableau*).

Si les importations calédoniennes sont aujourd'hui 60 % plus élevées qu'en Polynésie, elles étaient comparables en 2000 et ont connu des progressions différentes (+245 % et +50 % respectivement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française sur la période 2000-2018).

Principales importations (millions XPF)

	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
Produits minéraux	80 221	23 165
Machines, appareils et matériel électrique	51 722	31 648
Produits alimentaires, boissons, tabacs	39 995	43 862
Matériel de transport	31 541	20 508*
Produits chimiques	23 317	16 842
Montant des importations (2000)	119 007	120 757
Montant des importations (2018)	291 611	182 536

*Hors importations des avions d'ATN d'une valeur de 44,8 mds XPF

¹ Le **taux d'ouverture** permet de mesurer le degré d'ouverture et de participation d'un Pays au commerce international. Il se calcule en rapportant ses échanges extérieurs au PIB (=moyenne des exportations et importations de biens, ou de biens et de services / PIB).

² Source : IEOM, à partir des données des bases OCDE (exportations et importations BPM6, PIB courant [estimation ou prévision]).

³ Le **taux de couverture** mesure le rapport entre les exportations et les importations d'un Pays : c'est un indicateur de l'équilibre des échanges d'un Pays avec l'étranger.

⁴ Avec un impact marqué sur le déficit commercial entre 2008 et 2015

La Nouvelle-Calédonie comme la Polynésie française se **fournissent essentiellement auprès de la France** (respectivement 23 % et 25 % des importations en 2018), **des autres pays de l'Union européenne** (14 % et 17 %), et de la Chine (13 % et 12 %). Singapour est un fournisseur important pour la Nouvelle-Calédonie (14 %), tandis que les États-Unis complètent les principales importations polynésiennes (10 %).

Les **exportations de biens** de la **Nouvelle-Calédonie** sont significativement supérieures à celles de la Polynésie française (198,1 milliards XPF, soit quatorze fois le niveau des exportations polynésiennes en 2018), grâce aux recettes issues de **l'industrie minière et métallurgique**. Celles-ci représentent **94 % des exportations de biens** (186 milliards XPF) du territoire : la Nouvelle-Calédonie possède 7 % des réserves mondiales de nickel, ce qui la situe au 5^e rang. La Chine

en est le principal client, suivie de la Corée du Sud et du Japon. Loin derrière, les exportations calédoniennes de **produits de la mer**, principalement à destination du Japon, génèrent 2 milliards XPF soit 1 % des exportations en 2018. En **Polynésie française**, les exportations de biens s'élevèrent à 13,8 milliards XPF en 2018, dont 12,3 milliards XPF de produits locaux : **perles brutes** (60 %) à destination de Hong-Kong et du Japon, et dans une moindre mesure de **poissons** (12 %) à destination des États-Unis, de noni (6 %), d'huile de coprah (5 %), de vanille (5 %) et de monoi (3 %).

Soutenue par les exportations de produits liés au nickel, la Nouvelle-Calédonie affiche in fine un **taux de couverture des biens** de 68 % en 2018, très significativement supérieur à celui de la Polynésie française (7 %).

Principales exportations en 2018 (millions XPF)

Nouvelle-Calédonie		Polynésie française	
Ferronickels	107 010	Produits perliers	7 655
Minerai de nickel	31 850	Poissons	1 511
NiO	28 874	Noni	680
CoCO3	10 534	Vanille	666
NHC	7 959	Huile de coprah	584
Montant des exportations (2000)	75 956	Montant des exportations (2000)	23 429
Montant des exportations (2018)	198 146	Montant des exportations (2018)	12 344

Sources : ISEE, ISPF

Un excédent des échanges de services en Polynésie française porté par le tourisme

La **Polynésie française présente un excédent des échanges extérieurs de services** (72,1 milliards XPF en 2018) ; elle est en effet exportatrice nette de services de voyages et de transports, grâce à l'afflux de touristes en provenance des États-Unis, de France, d'Europe, du Pacifique et du Japon : plus de 216 000 touristes et 43 000 croisiéristes en 2018.

À l'inverse, la **Nouvelle-Calédonie est importatrice nette de services** (-40,7 milliards XPF en 2018), notamment de transports¹, et de services divers aux entreprises, et de services d'assurance. 120 000 touristes ont fréquenté la Nouvelle-Calédonie en 2018, mais les exportations de voyage générées par ces touristes en provenance de France, du Japon et de l'Australie, ne permettent pas de compenser le déficit de la balance des services. La Polynésie française comme la Nouvelle-Calédonie sont exportatrices nettes de services des administrations publiques, qui correspondent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'État.

Ainsi, le **taux de couverture des échanges de services s'élève à 256 % en Polynésie française et à 60 % en Nouvelle-Calédonie**.

Solde des échanges de services en 2018 (en milliards XPF)	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
Services, dont :	-40,7	+72,2
<i>Transports</i>	<i>-23,2</i>	<i>+13,5</i>
<i>Voyages</i>	<i>+0,9</i>	<i>+47,0</i>
<i>Services d'assurance</i>	<i>-5,9</i>	<i>-0,8</i>
<i>Services divers aux entreprises</i>	<i>-26,5</i>	<i>-0,9</i>
<i>Services aux administrations publiques</i>	<i>+23,0</i>	<i>+17,7</i>

Source : IEOM (balance des paiements)

Fréquentation touristique en 2018	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
Touristes, dont :	120 343	216 268
<i>Croisiéristes</i>	<i>-</i>	<i>43 631</i>
<i>Excursionnistes*</i>	<i>456 030</i>	<i>47 288</i>

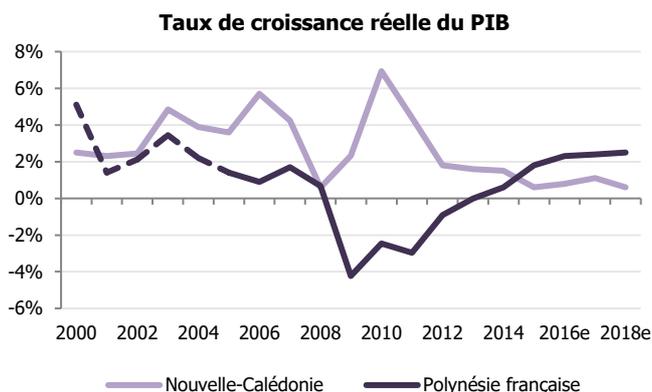
* Visiteurs dont le séjour ne comporte aucune nuitée dans un hébergement terrestre

Sources : ISPF, ISEE

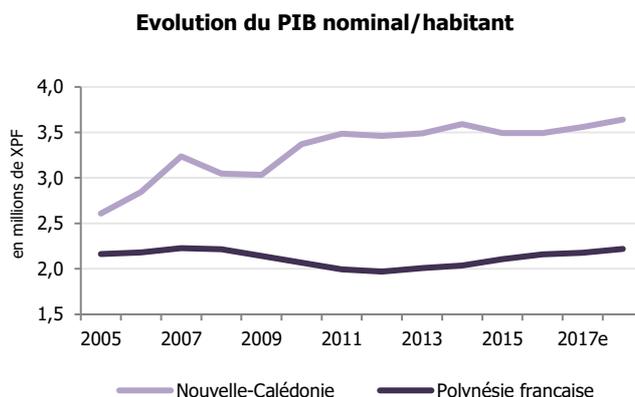
¹ Le solde des transports maritimes est structurellement déficitaire en Nouvelle-Calédonie, le fret international étant opéré par des armateurs étrangers.

III. Des trajectoires de croissances divergentes

1. Croissance de l'économie : des chemins inversés



Sources : CEROM, ISEE, ISPF



Sources : CEROM, ISEE, ISPF

La **Nouvelle-Calédonie** a connu une période de croissance soutenue de 2000 à 2011 avec une progression du PIB réel de plus de 3,7 % par an en moyenne. Le contexte était particulièrement porteur, avec une consommation des ménages vigoureuse (équipement au foyer, véhicules...), des investissements colossaux (construction de deux usines métallurgiques à partir de 2006, développement de nouvelles zones d'habitation) et des cours du nickel élevés (16 761 USD/tonne en moyenne, avec un point haut au-dessus de 54 000 USD/tonne en 2007) favorables aux exportations, à la confiance et donc au déroulement d'une dynamique vertueuse.

Depuis 2012, la donne a changé, avec des cours du nickel plus faibles et plus volatiles, des grands chantiers (privés et publics) moins importants, et une consommation qui s'essouffle, au même titre que certains secteurs arrivés à maturité. L'économie ralentit : +1,0 % en moyenne sur la période 2012-2018, dont seulement + 0,8 % en moyenne ces trois dernières années. Le PIB par habitant s'établit à 3,64 millions XPF en 2018, soit +40 % depuis 2005, proche de celui de l'Hexagone et presque le double de la Polynésie française (qui n'a pas progressé sur la période).

A la suite de l'arrêt des essais nucléaires en 1995 et l'élaboration par le gouvernement polynésien d'un pacte de Progrès, la **Polynésie française** s'est efforcée d'augmenter ses ressources propres (tourisme, pêche, perle de culture...). Cette stratégie s'est avérée payante, le territoire connaissant une croissance moyenne annuelle de 2,7 % (1995-2005). Toutefois, l'environnement s'est obscurci suite aux attentats du 11 septembre 2001, à l'épidémie de SRAS en 2002, et enfin l'éclatement de la bulle technologique 2001-2002. Après un record de 252 000 visiteurs en 2000, la fréquentation touristique reste cantonnée autour de 200 000 touristes les années suivantes, et les recettes à l'export des perles diminuent de moitié en trois ans, de 20 à 10 milliards XPF en 2003.

La tendance haussière du PIB, d'abord préservée par la bonne tenue de la demande interne, a été impactée par l'instabilité politique chronique (11 gouvernements entre 2004 et 2013), puis par la crise internationale de 2008, qui précipite le pays dans une longue dépression (2009-2012). Elle se traduit par un effondrement de l'emploi, de la consommation des ménages et des recettes publiques. La précarité des finances publiques est sanctionnée par un classement du pays en catégorie spéculative par l'agence Moody's. À partir de 2014, la conjoncture internationale favorable et l'assainissement des finances publiques contribuent au redressement de l'économie polynésienne. Mais les niveaux d'avant-crise ne sont pas rejoints avant 2018, comme en témoigne le PIB par habitant.

LES INEGALITES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Les déséquilibres géographiques et sociaux en Nouvelle-Calédonie sont pluridimensionnels (formation, emploi, niveau de vie) avec des écarts importants entre le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest.

En Nouvelle-Calédonie, en 2008 (dernier chiffre avec l'enquête budget des familles de l'Isee), les plus riches avaient un niveau de vie 7,9 fois supérieur au niveau de vie des plus modestes (rapport inter déciles D9/D1). Ainsi, les inégalités de ressources totales entre Calédoniens sont fortes, comparées à la France hexagonale où le rapport inter décile s'élève à 3,6 à la même période. Au niveau provincial, c'est en province Sud qu'il y a le moins d'inégalités : 6,4 contre 7,0 pour la province Nord et 9,3 pour les îles Loyauté.

Le coefficient de Gini, indicateur de la distribution de l'ensemble des revenus, ressort à 0,43 en 2008, c'est-à-dire proche de ceux prévalant dans les pays en développement. 17 % des ménages calédoniens, soit 53 000 personnes, vivaient alors sous le seuil de pauvreté calédonien (72 000 XPF mensuels par unité de consommation) soit une proportion plus de 2 fois supérieure à celle observée en France hexagonale.

Les accords de Matignon et de Nouméa ont conduit à mettre en place une politique de rééquilibrage en matière d'infrastructures, d'emploi et de formation, appuyée sur différents outils (clé de répartition, contrats de développement, protocole minier, etc.). Même si l'on peut mesurer une tendance réelle à la réduction des inégalités au cours des 25 dernières années, notamment en termes d'indicateurs sociaux (espérance de vie, niveau de formation (en 2014, un jeune kanak sur trois possède un diplôme de niveau supérieur ou égal au baccalauréat, contre 3 % en 1989, équipement des ménages, etc.), un long chemin reste à parcourir.

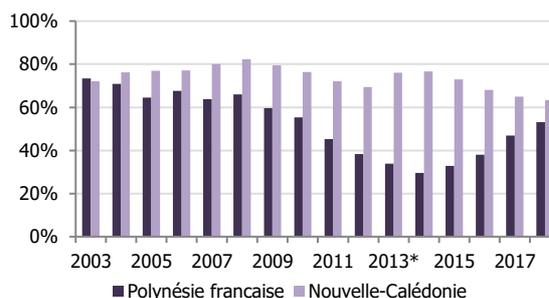
2. Santé des entreprises : un miroir de la conjoncture

L'évolution de la conjoncture se traduit dans les cotations que l'IEOM accorde aux entreprises afin de leur faciliter l'accès au crédit. En Polynésie française, la part des cotes favorables décline à partir de 2008, jusqu'à devenir inférieure à celle des défavorables en 2012. La tendance s'inverse en 2015, signe d'une **meilleure santé financière des entreprises** et d'une capacité à l'investissement retrouvée.

En Nouvelle-Calédonie, la part des cotes favorables demeure largement supérieure à celles des cotes défavorables. On note cependant depuis 2015 **une baisse du nombre d'entreprises cotées favorablement** au profit de cotes défavorables, en augmentation.

Cette fragilité croissante des entreprises calédoniennes se traduit par **des défaillances d'entreprises plus nombreuses à partir de 2015**, avec une moyenne de 30 défaillances par mois sur la période 2015-2018 contre 19 sur la période 2007-2014.

Évolution de la part des cotes favorables



Source : IEOM * changement méthodologique depuis 2013

3. Des trajectoires des marchés de l'emploi et du travail également divergentes

Reflète de ces trajectoires de croissance différentes, **l'emploi salarié** connaît une croissance particulièrement soutenue en Nouvelle-Calédonie de 2004 et 2011 (+4,5 % de glissement annuel moyen, soit +16 999 emplois en sept ans), suivi d'une stagnation depuis 2015. Miroir et porteur d'une conjoncture favorable, le secteur de la construction a connu un dynamisme particulier en Nouvelle-Calédonie au cours de la deuxième moitié des années 2000 (plus de 2 400 emplois créés entre 2005 et 2010).

À contrario, la Polynésie française a traversé une longue période durant laquelle l'économie a perdu des emplois. Il faut attendre 2016 pour que l'emploi reparte à la hausse, tendance qui se poursuit en 2018 (+3 %), permettant tout juste de retrouver le niveau pré-crise de 2007. Ce n'est toutefois pas le cas de tous les secteurs : ainsi, le secteur de la construction passe de 6 400 emplois à l'aube de la crise en 2007, à 4 600 emplois fin 2018, soit une destruction nette de 29 % sur la période.

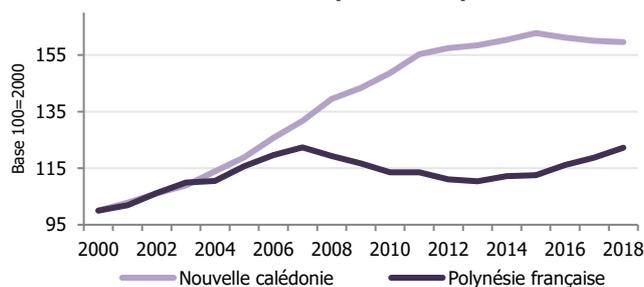
Les deux territoires se caractérisent également par l'importance de **l'emploi indépendant**, sous forme de patenté : estimé à 12 800 emplois en Polynésie française et 23 800 en Nouvelle-Calédonie.

Le **salaires moyen** est comparable dans les deux territoires, légèrement supérieur en Polynésie française. L'écart entre le salaire moyen du privé et du public est de l'ordre de 24 % en Polynésie française et de plus de 37 % en Nouvelle-Calédonie.

Emploi en 2018	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
Nombre de salariés du privé	65 506	51 164
Emplois non-salariés	23 800	12 800
Salaires moyen (en XPF)	314 000	323 000
Salaires minimum horaire (en XPF)	926	905
Taux de chômage	11,9%	14,7%**
Taux d'emploi (15-64 ans)	57%	48%*

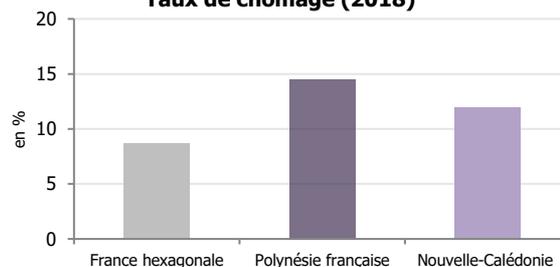
*2017, **Iles de la Société Sources : ISPF, ISEE, CAFAT, SAP NC

Évolution de l'emploi salarié privé



Sources : ISEE, ISPF

Taux de chômage (2018)



Sources : ISPF, ISEE, INSEE (champ : 15-64 ans)

Au sens du BIT, le **taux de chômage** est relativement mesuré en 2018 par rapport aux DOM (voir graphique), avec une situation légèrement meilleure en Nouvelle-Calédonie (11,9 %) qu'en Polynésie française (14,5 %).

Pour autant, l'évolution est assez drastique en Polynésie française, avec un nombre de chômeurs qui double pendant la crise, passant de 12 700 en 2007 à 25 000 en 2012¹. En 2017, ce nombre reste stable, car la reprise de l'emploi n'est pas suffisante pour le réduire tout en absorbant les nouveaux arrivants sur le marché du travail.

¹ Recensements de la population 2007, 2012, 2017.

TAUX D'ACTIVITÉ, SALAIRE MINIMUM ET PRESTATIONS CHÔMAGE

Avec un **taux d'activité** respectif de 61 % et de 65 % en 2018, les économies polynésienne et calédonienne connaissent une situation relativement favorable par rapport aux Outre-mer, mais en léger retrait par rapport à la France hexagonale (72 %).

En Nouvelle-Calédonie, le **Salaire Minimum garanti** (SMG) et le Salaire Minimum Agricole garanti (SMAG = 85 % du SMG) sont les deux types de rémunérations minimales légales appliquées : taux horaire = 926,44 XPF soit 156 568 XPF mensuels pour 169 heures travaillées. Le SMG a été multiplié par 2 en 20 ans (contre +31 % pour l'indice des prix hors tabac). Il est ainsi supérieur de 2,4 % à son équivalent polynésien, le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) qui fixe un taux horaire de 904, 82 XPF pour un total mensuel brut à 169 heures de 152 914 XPF. Il a lui progressé de 52 % depuis 2000.

En Nouvelle-Calédonie, l'**assurance chômage** permet à un salarié ayant perdu son emploi de bénéficier d'une allocation maximale de 75 % du SMG mensuel pendant 9 à 14 mois. En Polynésie française, aucun mécanisme équivalent n'existe.

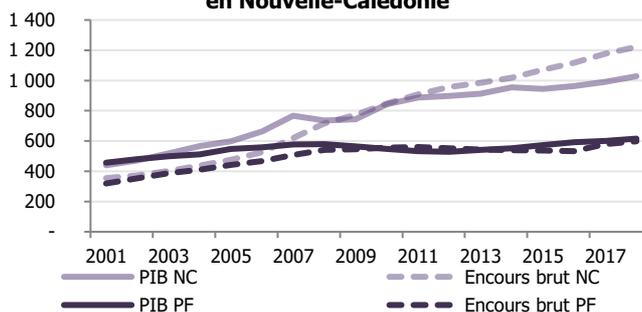
4. Les banques au diapason de la croissance économique

Une activité bancaire fortement influencée par la conjoncture

Alors que l'activité bancaire et financière fait preuve de **dynamisme en Nouvelle-Calédonie** depuis le début des années 2000, sur la lancée d'importants investissements dans le secteur du nickel et de l'immobilier réalisés entre 2001 et 2012, elle connaît une **évolution beaucoup plus modeste en Polynésie française**, plombée par la dépression de 2009-2012.

Entre 2001 et 2018, l'encours brut des crédits bancaires croît plus vite que le PIB, mais à une allure beaucoup plus rapide en Nouvelle-Calédonie, +7,5 % en moyenne annuelle contre 5,1 % (PIB en valeur) qu'en Polynésie française (+3,8 % et +1,9 %). En Polynésie française, après cinq années consécutives de baisse (2012-2016), il se retrouve en 2016 (533 milliards XPF) à un niveau inférieur à celui de 2008 (540 milliards XPF).

Une activité bancaire plus dynamique que le PIB en Nouvelle-Calédonie



Sources : IEOM, ISEE, ISPF

Sur la période de référence, le taux d'endettement calédonien passe de 80 % à 120 % du PIB (2018). En Polynésie française, il progresse sans discontinuer jusqu'en 2011, mais plafonne ensuite autour de 100 % (96 % en 2018).

Si au début du millénaire l'**endettement était comparable dans les deux collectivités, il s'établit du simple au double en 2018**, soit 600 milliards XPF en Polynésie française et 1 200 milliards XPF en Nouvelle-Calédonie.

Un profil de portefeuille clientèle un peu différent...

Dans les deux pays, ménages et entreprises concentrent plus de 80 % de l'encours sain total (établissements de crédit locaux et hors zone d'émission). Toutefois, les événements qui ont émaillé la vie économique ont contribué à déformer sa structure.

Évolution de la répartition de l'encours sain des crédits par agent économique (2001-2018)



Sources : IEOM, Toutes zones

Sources : IEOM, Toutes zones

En Nouvelle-Calédonie, l'afflux de projets d'envergure dans les secteurs de l'industrie et de l'immobilier, notamment le logement social, s'est accompagné d'une hausse significative du crédit pour les entreprises (+7,6 % en moyenne par an de 2001 à 2018) et les collectivités locales (+9,4 %). En conséquence, ces dernières ont vu leur part progresser, de 9 % en 2001 à 12 % en 2018 dans l'encours de crédit sain total, par rapport à celle des entreprises (de 42 à 41 %) et surtout des ménages (de 48 % à 43 %).

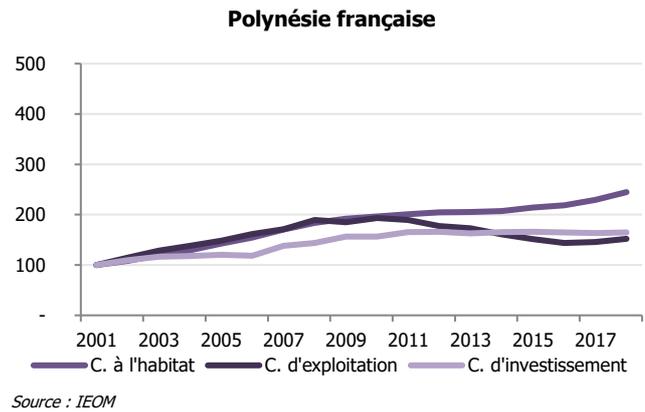
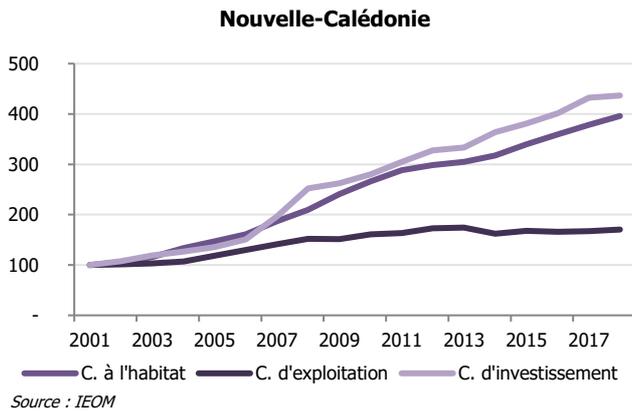
L'encours polynésien est capté en majorité par les ménages, la proportion de leurs encours de crédit dans le total sain se renforçant au cours du temps, de 46 % en 2001 à 55 % en 2018, au détriment de celle des entreprises (de 37 % à 29 %), affectées par la crise économique (2009-2012).

Qui a un impact sur la structure de l'encours global...

En Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie française, la part des crédits à l'habitat est majoritaire dans l'encours sain des crédits et tend à s'élargir, en raison de la hausse des besoins en logement et de divers dispositifs publics de soutien. Viennent ensuite les crédits d'investissement qui représentent environ un tiers du total sur l'ensemble de la période d'analyse.

En Nouvelle-Calédonie, les crédits à l'habitat ont connu une croissance soutenue à 8,4 % par an en moyenne, de 2001 à 2018. Les crédits d'investissement ont progressé encore plus rapidement sur la période à +9,1 %, atteignant même un pic à 30,6 % en 2007, en lien avec les grands projets. Depuis cette période faste, les encours progressent plus modestement. Le secteur de l'immobilier a toutefois gardé un temps un certain dynamisme grâce notamment au soutien de la défiscalisation nationale et locale (RILI 1 et 2) et un besoin de rattrapage de la population dans ce domaine. En 2018, l'économie ayant nettement ralenti et les perspectives étant plus incertaines, les crédits d'investissement ne progressent plus que de 1,1 % sur un an et les crédits à l'habitat de 4,6 %, témoignant de l'arrivée à maturité du marché de l'immobilier.

Évolution de la répartition de l'encours sain des crédits par type de crédit (base 100=2001)



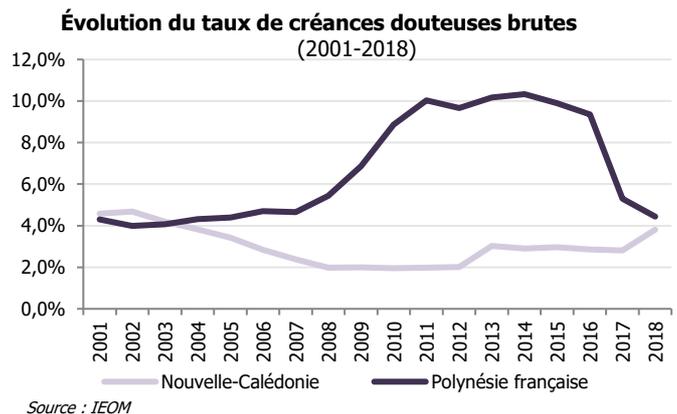
En Polynésie française, l'investissement immobilier des ménages a fait l'objet de nombreuses mesures incitatives (subventions, abattements fiscaux, bonification d'intérêts), ce qui a entretenu une progression de l'encours des crédits à l'habitat de 5,4 % en moyenne annuelle entre 2001 et 2018, supérieure à celle des crédits d'investissement (+3 %). Ces derniers, en hausse jusqu'en 2011, stagnent ensuite (-0,1 % en moyenne annuelle entre 2011 et 2018), en raison de la dégradation de la situation financière des entreprises.

...et se traduit par une évolution divergente des créances douteuses

En Nouvelle-Calédonie, la rapide croissance du crédit entre 2008 et 2012, puis le ralentissement de l'économie ensuite, n'ont pas entraîné de détérioration de la qualité du portefeuille des prêts bancaires. Le taux de créances douteuses brutes est globalement en recul sur la période de référence, de 4,6 % en 2001 à 3,8 % en 2018.

Avec un niveau de départ similaire, 4,3 % en 2001, il se maintient en dessous de 5 % en Polynésie française jusqu'en 2007, avant d'exploser et toucher un record en 2014, 10,3 %. Le retour progressif de la croissance ainsi que les opérations de cessions de prêts non performants à des sociétés de recouvrement menées par les banques polynésiennes entre 2015 et 2018 leur permettent d'assainir leur bilan et de relancer leur activité prêteuse.

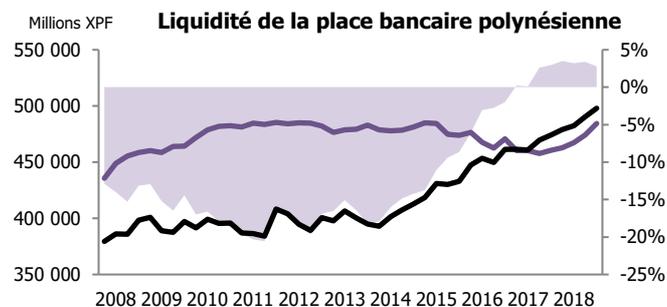
Ainsi, après des évolutions diamétralement opposées sur deux décennies, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie retrouvent un taux de créances douteuses brutes relativement proche, respectivement 3,8 % et 4,4 %.



LE BESOIN DE REFINANCEMENT DES PLACES BANCAIRES : UNE DUALITE DE SITUATION, MAIS UNE INTERDEPENDANCE DES PLACES FINANCIERES

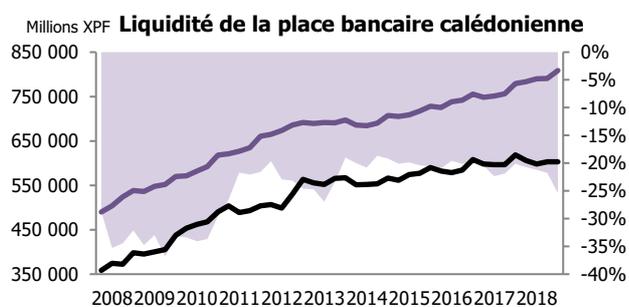
Sur la décennie 2008-2018, les banques de la zone d'émission XPF prises dans leur ensemble présentent une position extérieure nette¹, globalement emprunteuse et ainsi qu'un besoin de refinancement. Toutefois, les places bancaires polynésienne et calédonienne présentent des situations bien distinctes, au regard notamment de leurs besoins de liquidité, qui ont suivi des chemins inversés.

La **place bancaire calédonienne** présente un déficit chronique de liquidité avec des périodes plus ou moins sensibles en fonction notamment des cycles de son économie. Sur la période récente, du fait de l'augmentation des encours de crédits plus importante que la collecte des dépôts, les établissements de crédit locaux enregistrent un accroissement de leur déficit clientèle (dépôts – crédits), qui atteint 220 milliards XPF fin 2018 (hors Titres de Créance Négociables, TCN). Ce déficit en pourcentage des encours de crédits progresse en 2017 et 2018 (pour atteindre 25 % fin 2018), après avoir été relativement stable depuis 2013 (autour de 20 %). Il est toutefois inférieur à son niveau record de 2008 à 35 %.



— Déficit en % des encours de crédits
— Encours bruts
— Dépôts totaux (y.c. OPT hors TCN)

Source : IEOM



— Déficit en % des encours de crédits
— Encours bruts
— Dépôts locaux totaux (y.c. OPT hors TCN)

Source : IEOM

Après avoir dû composer, elle aussi, avec un déficit de liquidité pendant plusieurs années, la **place bancaire polynésienne** a vu la situation s'améliorer progressivement depuis 2014. À la faveur du dynamisme économique retrouvé entraînant une nette amélioration de la situation de trésorerie des entreprises et particuliers, les établissements de crédit polynésiens affichent de bonnes performances en termes de collecte de ressources, tandis que la reprise de la production de crédit se faisait tardivement. Ainsi, depuis le début de l'année 2017, la place polynésienne dispose d'un excédent de ressource clientèle qui atteint un pic à 16 milliards XPF début 2018. Une partie de ce surplus a permis de financer les besoins de liquidité de certaines banques calédoniennes.

D'autres ressources sont traditionnellement mobilisées pour couvrir les besoins de liquidité des banques calédoniennes au premier rang desquelles on trouve les emprunts interbancaires auprès des maisons-mères, mais aussi par des ressources de marché (émissions de TCN), par la collecte de dépôts hors zone, ainsi que plus marginalement par le réescompte² qui est l'outil de refinancement principal de l'IEOM.

Dans le cadre du processus de **modernisation de la politique monétaire des COM** nommé GIPOM, d'autres mesures de refinancement bancaires donnent plus de profondeur et plus de souplesse aux instruments de la politique monétaire. Dès le mois de décembre 2019, un nouvel instrument de financement sur 6 mois a été ouvert par un mécanisme d'appel d'offres à hauteur de 25 milliards XPF pour la zone monétaire Pacifique. Ce mécanisme a été complété en avril 2020 par une ligne de refinancement à 24 mois de 50 milliards XPF et un élargissement du collatéral aux créances immobilières privées.

¹ Différence entre les avoirs et les engagements des établissements de crédit locaux hors de la zone d'émission du XPF

² Dispositif qui permet à un établissement de crédit d'obtenir des liquidités auprès de l'IEOM pour une durée supérieure à la journée en contrepartie d'une cession temporaire de créances admissibles au réescompte. L'IEOM accorde à la banque un taux d'intérêt privilégié, actuellement 0 %, mais lui impose en contrepartie d'en partager l'avantage avec l'entreprise en lui appliquant une marge maximale de 2,75 % sur le crédit qu'elle lui octroie. Aujourd'hui peu utilisé en Polynésie française (2,9 milliards XPF à fin 2019), il est plus présent en Nouvelle-Calédonie (10,1 milliards XPF).

IV. Vers des économies plus résilientes et équilibrées

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont donc des territoires comparables, mais différents avec des trajectoires de croissance clairement désynchronisées depuis le début des années 2000. Pour autant, elles partagent aujourd'hui une même volonté d'assoir leurs économies sur des trajectoires de croissance plus pérenne et équilibrée. Ainsi, les stratégies de développement s'attachent à tenter de contourner les contraintes inhérentes aux petites économies insulaires et à rendre leur modèle économique historique plus résilient.

1. Développer des filières d'avenir dans un objectif de rééquilibrage économique et d'une plus grande résilience

La forte concentration sectorielle des économies de chacune des collectivités les rend particulièrement sensibles à la conjoncture mondiale. **En Nouvelle-Calédonie**, l'évolution du cours et de l'activité du secteur nickel conditionne pour une large part la conjoncture locale et les anticipations des agents économiques et plus largement la croissance économique de l'île. Afin d'anticiper une baisse des prix, ou à plus long terme un épuisement de la ressource, plusieurs solutions sont envisagées, à l'instar de la création d'un fonds souverain (cf. encadré). Plus largement, une diversification est également engagée et plusieurs secteurs porteurs connaissent une restructuration qui garantirait à terme une meilleure répartition des richesses sur le territoire et entre les populations (cf. encadré « Les inégalités en Nouvelle-Calédonie »).

LA CREATION D'UN FONDS SOUVERAIN NICKEL EN NOUVELLE-CALÉDONIE

La création d'un fonds souverain (définis comme un fonds d'investissement public auxquels des objectifs macroéconomiques sont assignés) trouve un certain écho en Nouvelle-Calédonie autour des ressources nickel du territoire (exportations du minerai nickel, redevance sur l'extraction). L'idée étant de soutenir, à moyen et long terme, l'action publique grâce à cette richesse non pérenne. Ainsi, ce fonds pourrait avoir un double objectif : (i) être utilisé en tant qu'amortisseur des fluctuations des cours mondiaux : quand les cours sont hauts, le fonds est alimenté par les revenus de l'exportation, et à l'inverse quand les cours sont bas le fonds est mobilisé ; (ii) créer une épargne intergénérationnelle et intersectorielle qui transforme les ressources non renouvelables en ressources plus durables (actifs financiers) pour les générations futures et l'ensemble de l'économie.

En Polynésie française, à la place prépondérante qu'occupe le tourisme, se superpose une dépendance parfois exclusive de certaines îles à des productions telles que le coprah ou la perle. Dès lors, à un enjeu de diversification s'ajoute celui d'un rééquilibrage territorial indispensable pour garantir une équité entre les territoires. Dans ce sens, une réforme du secteur touristique a été engagée afin de diversifier non seulement la clientèle, mais aussi de mieux la répartir sur l'ensemble des archipels. Poursuivant les mêmes objectifs, plusieurs activités, telles que pêche, la pisciculture ou la production de vanille ont été identifiées pour leur potentiel et font l'objet de programmes de valorisation spécifique. Toujours dans cette optique, l'élargissement du maillage de câbles sous-marins participe progressivement à une meilleure intégration du marché.

2. S'appuyer sur la coopération régionale pour générer des synergies et accroître les débouchés

Aujourd'hui, les relations directes entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie **sont relativement modestes** en termes d'échanges : à peine 1 % de leur commerce extérieur, quelques échanges de services, dont le tourisme (3 % de la fréquentation touristique pour chacune) et le transport aérien, AirCalin animant une ligne hebdomadaire régulière entre Nouméa et Papeete.

De la même manière, les échanges commerciaux entre les pays de la zone demeurent très limités à ce jour, avec des liaisons de transport aériennes et maritimes encore faiblement développées. Même si les niveaux de développement des différents pays de la zone sont hétérogènes, les potentiels existent à plus ou moins moyen et long termes.

La **coopération régionale** apparaît en effet assez naturellement comme un vecteur de développement et d'amélioration de la performance des petites économies insulaires : débouchés plus vastes et possibilités plus importantes de dégager des économies d'échelles (effet volume), potentielles synergies... Conscients de cet impératif et conformément à leurs prérogatives, les deux territoires impulsent des initiatives d'intégration. Avec 18 membres, le Forum des îles du Pacifique, organisation politique internationale de coopération régionale créée en 1971, en est l'exemple le plus abouti et offre une enceinte de coopération politique porteuse. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont rejoint le Forum des îles du Pacifique (FIP) en tant que membres associés en 2006 et en tant que membres de plein droit en 2016. Wallis-et-Futuna est membre associé depuis 2018.

En revanche, une intégration économique suscite plusieurs inquiétudes quant à la taille du marché et à la concurrence que peuvent se livrer des économies similaires. Ces interrogations ont motivé le choix partagé par la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie de ne pas participer à l'Accord commercial des pays insulaires du Pacifique (PICTA), privilégiant les discussions autour d'accords bilatéraux (signature début 2019 d'un « accord de libre-échange » entre le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie). Également, en Nouvelle-Calédonie une dynamique des entreprises locales en recherche de nouveaux marchés à l'export a été soutenue (New Caledonia Trade and Invest ou NCTI). Récemment, les gouvernements ciblent le rapprochement avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais aussi entre les deux COM : un accord-cadre de partenariat est en projet en Nouvelle-Calédonie (protocole d'entente signé le 12 décembre 2019) afin d'ouvrir la voie au renforcement des relations entre les

deux territoires (accords commerciaux, agriculture, foncier, ressources minérales, tourisme, culture, environnement et développement durable, énergie, transports, numérique, etc.).

LE SOUTIEN DE L'ÉTAT DANS LA COOPERATION REGIONALE

L'État accompagne les collectivités françaises du Pacifique dans leur coopération régionale à travers le **Fonds Pacifique**, dont le budget a été doublé en 2019 pour atteindre 3 M€. Il appuie également, à travers l'AFD, la coopération décentralisée des collectivités françaises grâce à **l'outil FICOL** (Facilité de financement des collectivités territoriales) étendu aux Outre-mer français du Pacifique en 2016. Cet outil a permis à la Nouvelle-Calédonie d'accompagner le Vanuatu dans la mise aux normes internationales de la caserne des pompiers de l'aéroport international de Bauerfield à Port-Vila et dans la construction d'un bâtiment supplémentaire au sein de l'Université nationale du Vanuatu. La Mairie de Dumbéa est également engagée dans la construction d'un « Relai de la Francophonie » avec la Mairie de Port-Vila. L'outil FICOL a par ailleurs été mobilisé par le gouvernement de la Polynésie française dans le cadre d'une coopération avec le gouvernement de Fidji sur la question des arbovirus.

À travers **l'Initiative Kiwa**, fonds multibailleurs de 30 M€ dédié au renforcement de la résilience des États et territoires insulaires du Pacifique face aux effets du changement climatique, la France s'engage pour un meilleur accès des populations du Pacifique aux financements internationaux pour le climat et crée pour la première fois une instance de dialogue rassemblant l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne, le Canada ainsi que les organisations régionales que sont la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE).

La **coopération dans le domaine du numérique** frémite et est une réalité tangible dans le domaine **financier** : commercialisation de cartes de crédit par Ofina, société polynésienne, dans les deux territoires, placement d'une partie des excédents de liquidités des établissements de crédit polynésiens sur la place bancaire de Nouméa, très demandeuse. Ceci est facilité par l'existence d'une zone monétaire harmonisée, avec également une politique monétaire ajustée aux besoins des collectivités françaises du Pacifique.

3. Favoriser l'arrivée d'acteurs sur les marchés intérieurs pour encourager la compétitivité

L'étroitesse des marchés intérieurs se matérialise également par un nombre d'acteurs relativement réduit dans certains secteurs. Outre une possible influence sur la structure et le niveau des prix dans ces collectivités, cette relative faible concurrence n'est pas propice au développement de l'innovation et à la réalisation de gains de productivité.

Pour atténuer ce phénomène, les pouvoirs publics disposent d'un certain nombre d'outils susceptibles de modifier quelque peu la structure de marché et contrer ces effets de concentration. Des premières mesures ont été prises en ce sens avec les créations très récentes d'autorités de la concurrence (en 2015 en Polynésie ; en 2014 en Nouvelle-Calédonie avec une mise en marche effective en février 2018) dont les prérogatives doivent notamment permettre de limiter les opérations de concentrations, de contrôler l'installation de nouvelles surfaces commerciales et de favoriser la résorption de pratiques anticoncurrentielles.

En Polynésie française, le renforcement de la concurrence dans les domaines de la téléphonie mobile et d'internet avec le Groupe OPT, opérateur historique, et deux opérateurs privés (VODAPHONE et VITI) a permis d'améliorer l'offre de services et de baisser significativement les prix des communications. Il en a été de même dans le secteur aérien avec l'arrivée de deux nouvelles compagnies aériennes en 2019 (FRENCH BEE et UNITED AIRLINES) qui ont permis d'accroître l'offre de transport et de baisser les prix tout en permettant l'arrivée d'une clientèle nouvelle et porteuse. En Nouvelle-Calédonie, l'OPT, dans les télécoms, et Aircalin, dans le transport aérien international, sont les uniques opérateurs du territoire.

QUELLE POLITIQUE COMMERCIALE POUR LES COM ?

Les activités économiques peuvent être séparées en deux catégories : celles qui sont "naturellement abritées" de la concurrence internationale et celles qui y sont "exposées". C'est le type d'activité qui détermine l'appartenance à l'une ou l'autre des catégories. Les activités "naturellement abritées" sont essentiellement le BTP et les services marchands (à l'exclusion du tourisme) et non marchands. Il est possible d'étendre le champ des activités économiques à l'abri de la concurrence internationale par la mise en place de mesures de protection rendant plus couteux (taxes) ou limitant (contingentement) voire interdisant l'accès au marché intérieur à certains produits importés. Une telle politique vise à **favoriser l'essor et la diversification de la production locale manufacturière** dans un contexte où les entreprises des collectivités d'outre-mer sont confrontées à des **handicaps structurels**, principalement la taille réduite de leur marché intérieur. Pour le secteur agricole, cette politique vise également à répondre à des **problématiques d'aménagement du territoire et d'autosuffisance alimentaire**. Ses inconvénients sont généralement (i) pour les consommateurs un niveau plus élevé des prix (puisqu'ils ne peuvent acheter le produit de meilleur rapport qualité/prix) et un moindre choix et (ii) pour les entreprises locales, un environnement moins concurrentiel et donc une moindre incitation à faire des progrès de productivité.

D'autres îles, confrontées à des contraintes similaires, ont au contraire choisi de privilégier la spécialisation de leur production sur certaines activités où leur avantage comparatif est plus important au niveau international. Le choix des instruments de protection n'est pas neutre pour atteindre avec le plus d'efficacité les objectifs recherchés et limiter les effets indésirables. Au niveau international, les restrictions quantitatives sont aujourd'hui de moins en moins utilisées compte tenu des inconvénients qu'elles présentent pour la collectivité.